

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

ARRÊTÉ 2026-188

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

La Maire de Condrieu,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-8 à R123-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-18 du 31 mars 2026 fixant le nombre de membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS à huit ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-26 du 14 avril 2026 procédant à l'élection des membres issus du Conseil municipal ;

Vu la publicité informant du renouvellement du conseil d'administration du CCAS, prévue à l'article R123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, affichée en mairie du 2 avril 2026 au 24 avril 2026 ;

Vu les propositions des associations mentionnées au dernier alinéa de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de renouveler le Conseil d'Administration du CCAS ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Sont nommés membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Condrieu :

Au titre des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

- Marie-Pierre DIONISIO – Secours Catholique

Au titre des associations familiales :

- Catherine SEIXAS – Association familiale de Condrieu

Au titre des associations de retraités et de personnes âgées du département :

- Georges VEYRIER – CFDT Retraités
- Jocelyne BUNIAZET – UNRPA

Au titre des associations de personnes handicapées :

- Sylvie BARVIDAT PIRIOT – FNATH

En tant que personnes qualifiées :

- Jean-Claude COURTOIS
- Gilles HENOCQUE
- Renaud VERNIERE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera consultable en ligne sur le site de la commune de Condrieu ([www.condrieu.fr/mairie/actes administratifs](http://www.condrieu.fr/mairie/actes-administratifs)).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis à Madame la Préfète du Rhône et à chaque intéressé.

CONDRIEU, le 12 mai 2026

La Maire,

Magalie VEYRIER



Transmis en Préfecture le :
Enregistré en Préfecture le :
Publié le :
Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte.